



commerciales ayant pour objet de contraindre des pays à accepter une orientation donnée.

Ainsi, le GATT/OMC doit avoir un rôle d'appui neutre et non pas d'intervention environnementale; il s'agit de raffiner les rapports entre les programmes environnementaux et les règles des échanges commerciaux plutôt que de recourir à la coercition. En définitive, il faut laisser l'OMC s'acquitter de son mandat et, de fait, faire ce qu'il fait le mieux : libéraliser et réglementer les échanges commerciaux internationaux. Ce sera le plus important héritage à transmettre aux générations futures.

DOCS
CA1 EA533 94P14 FRE
McCaskill, K. Anne
L'Organisation mondiale du commerce
et les programmes environnementaux
: rapprochements dangereux
58489184